



# CAATFA

DIVISION DU  
PERSONNEL  
SCOLAIRE



Informations sur les négociations pour les membres du personnel scolaire des CAAT

## Pourquoi autoriser un mandat de grève?

### Sans mandat de grève :

1. Les collègues ne continueront pas de négocier.
2. Il n'y aura ni contrat d'emploi, ni convention collective.
3. Les conditions d'emploi imposées resteront en vigueur jusqu'à ce que les collègues décident d'imposer d'autres changements à ces conditions.
4. Les recommandations du Groupe de travail sur la charge de travail ne seront pas mises en œuvre de façon adéquate, ni entièrement.
5. Nous n'observerons aucune amélioration de la qualité de l'éducation ou des conditions de travail du personnel scolaire.
6. L'employeur continuera d'imposer les concessions et même d'en rajouter.
7. Les salaires du personnel scolaire des collèges tomberont bien au-dessous du niveau des enseignants du secondaire dans les trois prochaines années.
8. Étant donné que les salaires seront inférieurs aux salaires de nos groupes de référence, les pensions ne correspondront pas à ce qu'elles devraient être pour les personnes qui approchent l'âge de la retraite.
9. Nous ne verrons aucune amélioration aux avantages sociaux pendant au moins quatre ans.
10. Le syndicat n'aura pas le droit de déposer des griefs au nom des membres.

## Le 13 janvier, Votez OUI



Distribution autorisée par Ted Montgomery (président) et Warren (Smokey) Thomas, président du SEFPO



# CAATFA

DIVISION DU  
PERSONNEL  
SCOLAIRE



Informations sur les négociations pour les membres du personnel scolaire des CAAT

## Avec un mandat de grève :

1. Sachant qu'ils doivent modifier leur prise de position, les collèges retourneront à la table de négociation.
2. Le syndicat soumettra les recommandations du Groupe de travail sur la charge de travail pour améliorer la qualité.
3. Les négociations reprendront et l'employeur aura échoué dans sa tentative de briser l'équilibre au sein du syndicat en imposant ses conditions.
4. Une entente négociée deviendra alors une priorité.
5. La position sur les salaires sera améliorée.
6. Les concessions ne feront pas partie du contrat révisé.
7. La souplesse au niveau des affectations sera possible, mais avec les protections recommandées par le Groupe de travail sur la charge de travail.
8. Le ministre de la Formation et des Collèges et Universités se sentira obligé de conclure une entente pour éviter la grève.
9. Toute entente sera une amélioration par rapport aux conditions d'emploi imposées.
10. Une entente de trois ans permettra aux parties de s'adapter au climat économique en évolution.

## Le 13 janvier, Votez OUI



Distribution autorisée par Ted Montgomery (président) et Warren (Smokey) Thomas, président du SEFPO